

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE SEIZE NOVEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 novembre 2020, s'est tenu en visioconférence sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : EHPAD - Partenariat avec l'association Unis-Cité.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son projet d'établissement 2017-2021, l'EHPAD du CCAS d'Angers a pour ambition de promouvoir les actions de prévention des effets du vieillissement en favorisant le lien social des résidents et de contribuer au développement de l'utilisation des nouvelles technologies.

À ce titre et en partenariat avec l'association de service civique Unis-Cité, l'EHPAD du CCAS s'inscrit dans la démarche « Silver geek » qui vise à déployer des actions intergénérationnelles pour favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie physique et psychique des personnes âgées à travers une utilisation ludique d'outils numériques.

Sur une période de 8 mois, des volontaires en service civique interviendront pour des visites de convivialité et d'ateliers numériques ludiques avec les résidents.

La présente convention précise les modalités d'intervention de l'association Unis-Cité et des bénévoles en service civique.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette convention et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Christelle

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201116-DEL-2020-111-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201116-DEL-2020-111-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

**CONVENTION DE PARTENARIAT
PROJET « SILVER GEEK »**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Angers (pour l'EHPAD Gaston-Birgé – César Geoffray)
ayant son siège Boulevard de la Résistance et de la Déportation – BP 80011 – 49020 ANGERS
Représenté par Christophe BÉCHU en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins de signer les présentes,

Et

Unis-Cité Maine et Loire,
Association ayant son siège au 34, rue des Noyers, Angers
Représentée par Audrey FEDERKEIL en sa qualité de responsable d'antenne, dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 – Objet

La présente convention établit les conditions générales et les moyens de réalisation de la participation d'une équipe de Volontaires de l'association d'Unis-Cité Angers à l'EHPAD Gaston-Birgé – César-Geoffray, géré par le CCAS d'Angers.

Article 2 – Nature et objectifs du projet

Unis Cité propose un programme intergénérationnel qui vise à favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie physique et psychique des personnes âgées à leur domicile et **en établissement** à travers une utilisation ludique des outils numériques

Présentation du partenariat

Une équipe de **quatre jeunes volontaires en service civique** au sein de l'association **UNIS-CITE** sera mobilisée au sein de l'EHPAD Gaston-Birgé – César-Geoffroy.

Présents 1 jour par semaine sur une période de 8 mois, les volontaires pourront tisser un lien de confiance avec les personnes âgées résidentes.

Article 3 - Moyens engagés par Unis-Cité Maine et Loire

3.1 - Durée et horaires de mobilisation des volontaires

Unis Cité Maine et Loire mobilise une équipe de quatre volontaires pour une durée de 8 mois du 12/10/2020 au 11/06/2021, 1 jour par semaine, le lundi de 9h à 17h.

Durée du projet : 21 jours

Un calendrier prévisionnel du projet est joint en annexe de présente la convention.

Il est obligatoire que les volontaires portent leur tee-shirt orange d'Unis-Cité afin d'être pleinement identifiés par les résidents.

3.2 - Encadrement de l'équipe de volontaires

Sur le terrain, la Coordinatrice de programme assurera l'encadrement de l'équipe de volontaires pour Unis-Cité. Cet encadrement pourra également se faire à distance, il vient en appui organisationnel et sa présence sera dégressive compte tenu de l'objectif d'autonomisation des équipes de volontaires. Il sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par le/la référent(e) des structures partenaires.

Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité Maine et Loire est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

3.3 - Absences

Pour des raisons d'organisation interne, la coordinatrice de programme de même que les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences.

Des temps de service civique consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires pourront avoir lieu en dehors ou sur le lieu de projet en accord avec les partenaires.

En cas d'opérations d'urgence (grand froid, inondations, incendie, ...), Unis-Cité se réserve le droit d'affecter tout ou partie de ses effectifs momentanément au soutien de ces actions.

3.4 - Assurance

L'association Unis-Cité Maine et Loire a souscrit un contrat auprès de la Macif, sous le numéro 8252015, qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

3.5 - Matériel

L'association Unis-Cité Maine et Loire mettra à disposition des volontaires Unis Cité le matériel nécessaire aux ateliers numériques : Wii, tablettes, vidéoprojecteur.

Article 4 - Moyens engagés par les partenaires

4.1 – Référent(e) pour l'EHPAD

Mme Cécile Turpault, en sa qualité de responsable de vie sociale, sera l'interlocutrice principale des volontaires et des responsables d'Unis-Cité Maine et Loire.

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20201116-DEL-2020-111-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

4.2 - Intégration de l'équipe sur le site

En amont de l'arrivée des volontaires, le/la référent(e) veillera à informer les équipes salariées et/ou bénévoles concernant la venue des volontaires et des objectifs du partenariat.

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter leur intégration au sein de la structure, un temps de sensibilisation à la structure, à ses équipes et à son contexte sera aménagé et animé par le/la référent(e). Ce temps de sensibilisation devra également présenter le règlement intérieur de la structure, les éventuelles règles de sécurité et les autorisations nécessaires au bon déroulement du projet.

4.3 – Non concurrence à l'emploi

L'action accomplie par les quatre volontaires reste avant tout complémentaire du travail fourni par les professionnels.

De plus, même si les volontaires reçoivent une formation quant à la thématique de la mission, ce ne sont pas des professionnels mais bien des jeunes qui viennent dans une démarche d'échange et d'enrichissement mutuel.

4.4 – Activités confiées aux volontaires et étape du projet

Visites de convivialité :

- ★ Intervenir auprès des résidents préalablement repérés par la structure plutôt sous la forme de visite de convivialité (discussion, balade, lecture, correspondance...),
- ★ Possibilité d'intégrer les visites de convivialité dans les projets de soin/projet de vie des résidents.

Déjeuner aux tables des résidents :

- ★ Créer du lien et avoir des temps d'échanges informels,
- ★ Participer à la vie de l'établissement et au quotidien des résidents.

Conception d'animations collectives :

- ★ Organiser et animer des ateliers collectifs autour du numérique,
- ★ Organiser le concours départemental silver geek.

Article 5 – Engagements matériels et financiers

5.1 - Coût de l'équipe de volontaires

L'EHPAD Gaston-Birgé – César-Geoffray s'engage à prendre en charge le repas des volontaires durant les jours de présence des jeunes.

5.2 - Conditions matérielles

L'EHPAD Gaston-Birgé – César-Geoffray s'engage :

- à mettre à disposition une salle pour la réalisation des animations,
- à assurer le transport des résidents participant au concours départemental, voir régional de Silver Geek.

Article 6 - Réunions liées au projet

6.1 – Temps de régulation

Des réunions régulières seront convenues entre la coordinatrice unis cité, le/la référent(e) de l'EHPAD et les volontaires pour faire le point sur l'avancée du projet et concerneront notamment le planning, le suivi des objectifs et des éventuelles difficultés.

6.2 - Bilans

En fin de projet, les volontaires et leurs différents interlocuteurs se réuniront pour évaluer l'ensemble du projet.

L'EHPAD s'engage à compléter et à renvoyer le questionnaire bilan qui sera proposé par les volontaires. Il pourra en outre être invité à faire part de son soutien au projet d'Unis-Cité lors d'événements internes ou externes.

Article 7 - Intervenants extérieurs

De façon ponctuelle et après concertation, les signataires pourront inviter des personnes extérieures au projet. Notamment, l'association Unis-Cité Maine et Loire pourra prendre l'initiative de convier des représentants des collectivités locales, des partenaires financiers publics ou privés afin de rencontrer les volontaires et permettre ainsi de promouvoir leur engagement.

Article 8 - Durée

La convention entrera en vigueur à compter de la date d'arrivée des volontaires sur le projet et devra être respectée jusqu'à son terme.

Sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, elle est extensible par la rédaction d'un avenant rédigé par les signataires de la présente convention. En cas de dénonciation de la convention, le signataire concerné devra motiver et notifier sa démarche par écrit en respectant un préavis de deux semaines.

Article 9 - Crise sanitaire

Les équipes Unis Cité s'engagent à respecter l'ensemble des mesures et gestes barrières. Unis cité met en place un protocole sanitaire pour les volontaires qui sera fourni avant l'arrivée des volontaires.

Les parties signataires de la Convention conviennent que l'évolution de la situation sanitaire, sociale ou réglementaire en France ne doit pas faire obstacle à l'exécution de la Convention.

Toutefois, au regard du contexte sanitaire actuel (à savoir la pandémie de la COVID19), les signataires s'engagent à adapter au mieux le projet et les activités en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, sociale et réglementaire en France, et si nécessaire, à ajuster des modalités d'exécution (actions à distance).

Article 10 - Rupture

Chacune des parties s'engage à respecter les articles cités ci-dessus. Le non respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention.

Fait en deux exemplaires à ANGERS le

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
Christophe BÉCHU, Président

Pour l'association Unis-Cité Maine et Loire
Mme FEDERKEIL, Responsable d'Antenne